

**Décision N°22-79 portant nomination de la direction  
d'un département de recherche**

**Le Président de l'université de Bordeaux**

*Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;*

*Vu les statuts du département de recherche SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement ;*

*Vu la proposition du Président de l'université en date du 17 février 2022 de nommer Monsieur Jean-Baptiste VERLHAC directeur, et Monsieur Jérôme CAYSSOL directeur-adjoint du département SMR ;*

*Vu l'avis du conseil du département SMR en date du 30 mars 2022 ;*

**Considérant** que le Président de l'université nomme le directeur du département SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement, ainsi que le directeur adjoint, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

**Monsieur Jean-Baptiste VERLHAC** est nommé directeur du département de recherche SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et ce jusqu'au 31 mars 2026, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

**Article 2 :**

**Monsieur Jérôme CAYSSOL** est nommé directeur-adjoint du département de recherche SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et ce jusqu'au 31 mars 2026, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

**Article 3 :**

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 31 mars 2022  
en trois exemplaires originaux,

Président de l'université de Bordeaux

